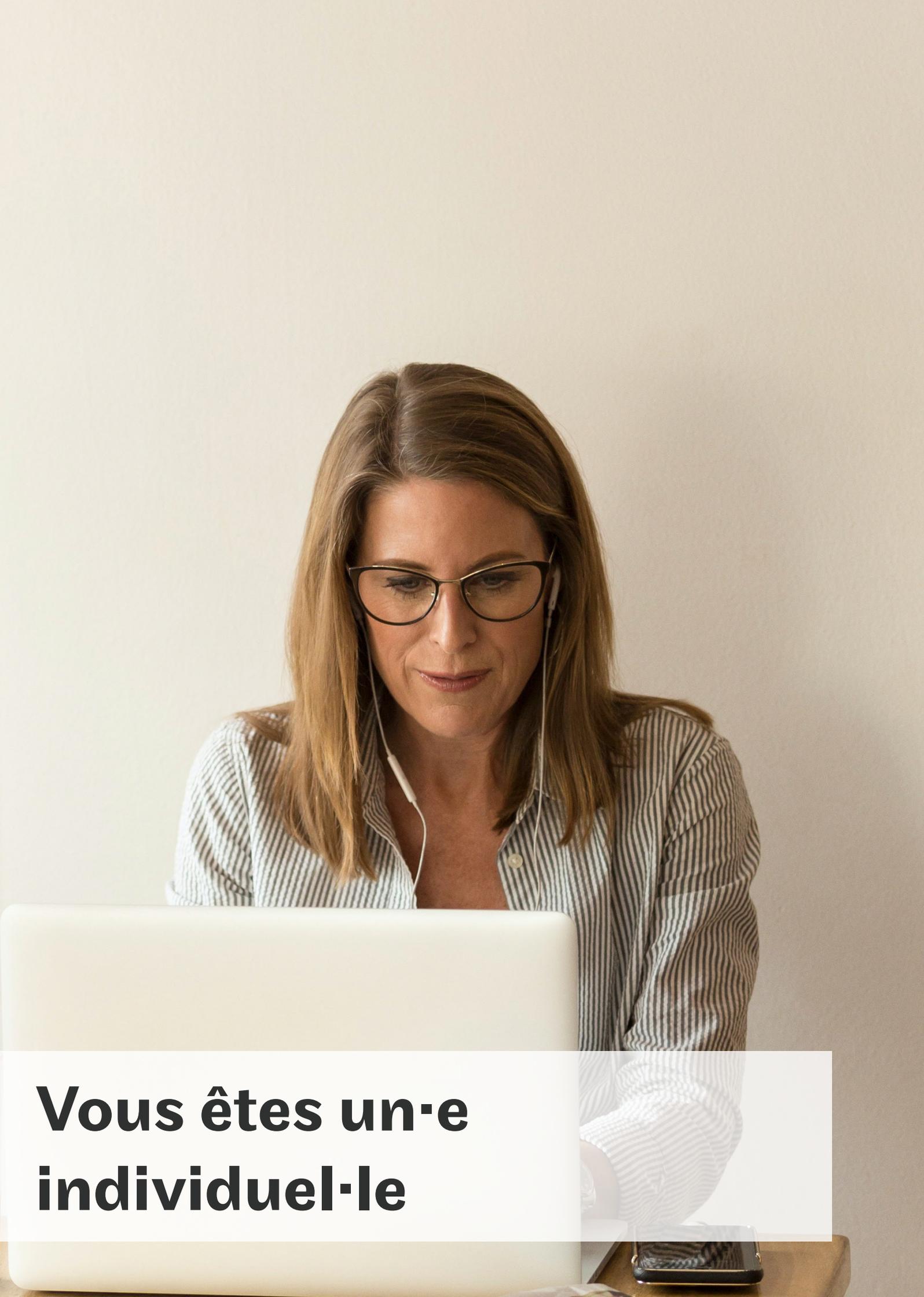


le **cnam**
entreprises



**Comment financer votre
projet de formation ?**



**Vous êtes un·e
individuel·le**

Les dispositifs utilisables individuellement

Le CPF (Compte Personnel de Formation)

- **Compte individuel destiné à tous les actifs**
- **Utilisable dès 16 ans**
- **500 €/an plafonné à 5 000 € ***



* selon conditions

Découvrez nos formations éligibles sur
www.cnam-entreprises.fr

Le CPF de transition

Il permet de financer des projets de reconversion validés par des commissions ad hoc.

Les dispositifs pour les demandeurs d'emploi

Leurs droits acquis pendant des périodes d'emploi sont utilisables pendant des périodes de chômage.

En fonction de la situation de chacun, le recours à divers dispositifs est possible, tels que L'AIF (Aide Individuelle à la Formation) : parlez-en à votre conseiller·ère Pôle emploi.

Aides pour les salarié·e·s

Le plan de développement des compétences

Il recense l'ensemble des actions de formation mises en place par l'employeur pour ses salarié·e·s.

Le dispositif Pro-A

Promotion ou reconversion par alternance qui permet l'obtention d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP.

Le contrat de professionnalisation

C'est un contrat de travail conclu entre un employeur et un·e salarié·e.

Il permet l'acquisition dans le cadre de la formation continue d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, CQP) reconnue par l'Etat et/ou la branche professionnelle.



**Vous êtes un·e
professionnel·le en activité**

Dispositifs de financement dédiés aux entreprises

Le CPF (Compte Personnel de Formation)

Le CPF et les abondements possibles au-delà des 500€/an par individu.

Le plan de développement des compétences

Il existe un financement OPCO pour les entreprises de moins de 50 salarié·e·s.

Le dispositif Pro-A

Promotion ou reconversion par alternance qui permet l'obtention d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP.

Le contrat de professionnalisation

Les employeurs de salarié·e·s en contrat de professionnalisation peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides financières à travers les OPCO.

Dispositifs de financement dédiés aux entreprises

Le FNE-Formation

Ce dispositif accompagne les entreprises proposant des actions de formation concourant au développement des compétences de leurs salarié·e·s et structurées sous la forme de parcours.

Les bénéficiaires du dispositif de crise sont :

- » Parmi les entreprises de tous les secteurs :
 - Celles placées en activité partielle (droit commun ou longue durée)
 - Celles en difficulté au sens de l'article L.1233.3 du code du travail
- » L'ensemble des salarié·e·s de ces entreprises, à l'exception de celles et ceux en contrat d'apprentissage, de professionnalisation et celles et ceux appelés à quitter l'entreprise (cas de plans de sauvegarde de l'emploi ou ruptures conventionnelles)
- » Absence de conditions relatives au niveau du diplôme ou à la catégorie socio-professionnelle du ou de la salarié·e formé·e
- » Les actions de formation éligibles sont celles débouchant sur une certification inscrite au RNCP. Ces actions doivent être organisées sous la forme de parcours mixant différents outils pédagogiques
- » L'ensemble des coûts relatifs à ces actions sont éligibles, à l'exception de la rémunération, déjà prise en charge au titre de l'activité partielle selon des règles spécifiques
- » L'entreprise doit s'adresser à son OPCO pour préparer le projet et pour bâtir le dossier de demande de FNE-Formation

Les OPCO (Opérateurs de compétences)

Besoin d'aide ?

Consultez la page «Faire financer sa formation»
sur notre site internet

www.cnam-entreprises.fr

Envoyez un email à
entreprises@lecnam.net

Téléphonez au
01 58 80 89 72

Du lundi au vendredi
(hors jours fériés)

De 09h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

Suivez-nous sur **LinkedIn**

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La Certification Qualité a été délivrée au titre des catégories
d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPETENCES
LES ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE
L'EXPERIENCE
LES ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

© Cnam Entreprises - décembre 2021

Le Conservatoire national des arts et métiers forme depuis 1794